

Projet d'établissement.

1. Rappel de l'article 67 du décret:

" Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en oeuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69,§ 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur."

Le projet d'établissement s'inscrit dans le cadre général du décret "Missions " du 24 juillet 1997, notamment pour ce qui concerne l'article 6 qui définit les objectifs généraux de l'enseignement, à savoir:

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Le présent document ne se veut pas une liste exhaustive de toutes les actions menées dans l'école.
Version de septembre 2013 (soumise au conseil de participation le 31 mai 2013 et approuvée par le Pouvoir Organisateur le 04 juin 2013)
Prochaine mise à jour : septembre 2016

2. Identification de l'établissement

Le Campus Saint-Jean propose à ses 510 élèves l'offre d'enseignement suivante :

- un premier degré commun comportant les classes 1C, 1C et 2S
- un premier degré différencié comportant les classes de 1D et 2D
- un deuxième degré comportant une section de transition générale (options langues, sciences ou sciences/FLE), une section de qualification technique (option secrétariat-tourisme) et une section de qualification professionnelle (option vente)
- un troisième degré comportant une section de transition générale (options sciences ou langues), une section de qualification technique (option technicien(ne) de bureau) et une section de qualification professionnelle (option vendeur(se))
- un DASPA (Dispositif et d'Accueil et de Scolarisation pour élèves Primo-Arrivants)

3. Lignes directrices du projet d'établissement

3.1. D'un point de vue pédagogique

Offrir une assistance efficace aux élèves plus faibles

Des moyens complémentaires sont octroyés au Campus Saint-Jean dans le cadre de l'Encadrement Différencié. Ces moyens financiers et humains viennent renforcer les stratégies mises en place pour améliorer la réussite des élèves.

Depuis septembre 2013 le Campus Saint-Jean travaille en partenariat avec l'École Joie de Vivre à Jette pour l'accueil et l'accompagnement des élèves issus de l'enseignement fondamental spécialisé et bénéficiant d'un projet d'intégration. Ce projet est construit en collaboration étroite avec l'élève, ses parents, l'école et le CPMS d'origine et les écoles secondaires (Campus Saint-Jean et Joie de Vivre) et leur CPMS respectif.

Afin d'assurer un travail d'accompagnement de qualité, le nombre d'élèves concernés par ce projet est limité, en concertation avec les enseignants, au sein des différentes classes.

Principaux moyens mis en oeuvre :

- prise de conscience par toute l'équipe éducative des exigences de rigueur et de précision de la langue comme outil de communication et d'apprentissage.
- cours de renforcement en français intégré dans la grille-horaire de la majorité des classes
- mise en place d'une pédagogie adaptée susceptible d'apporter une aide spécifique aux élèves primo-arrivants, par l'organisation d'un DASPA, la sensibilisation de tous les professeurs à cette problématique, notamment via les formations et la prise en compte de leurs difficultés lors de leur intégration dans les classes ordinaires (classes de 1C/2C/1D/2D dédiées ; organisation d'un D2 GT sciences-FLE...)
- remédiations particulières pour les élèves qui présentent des lacunes plus importantes, par l'organisation de séances de remise à niveau hors cours, l'organisation d'une assistance logopédique (via les projets DAS, les moyens complémentaires ou le NTPP propre), une aide à la méthode de travail incluse dans l'horaire (doublons) en 1D/2D et DASPA.
- organisation d'une école des devoirs pour les élèves nécessitant une prise en charge après les cours

Mise en place d'une structure concrète pour aider les élèves dans leur choix d'orientation à chaque étape de leur parcours scolaire et volonté d'utiliser les jours prévus par le décret pour assurer une meilleure guidance des élèves.

L'objectif est d'amener l'élève à réfléchir sur lui-même, sur ce qu'il veut faire de sa vie (sans forcément parler d'un métier), à prendre conscience des valeurs, de ses valeurs, de ses capacités et de ses intérêts pour l'amener ainsi à faire ses propres choix. Dans ce cadre, il est nécessaire de lui donner la meilleure information possible concernant la spécificité des différentes sections et options existantes (dans l'école et en dehors) et les exigences propres à chaque degré.

Principaux moyens mis en œuvre :

- animation/information par l'équipe CPMS concernant les filières existantes ainsi que les écoles qui les organisent (classes de 2^e et 4^e).
- entretiens individuels d'orientation menés par le CPMS à la demande des élèves, des parents ou du conseil de classe (toutes les classes)
- présentation par les professeurs et élèves des différentes options (caractéristiques et débouchés) organisées dans l'établissement (classes de 1D et 2^e)
- présentation d'autres options en partenariat avec d'autres établissements (classes de 2^e)
- activités d'orientations « Girls'days/Boys'days » (classes de 2^e)
- travail en collaboration avec le CIO (UCL) (classes de 6^e)
- projet JEEP (classes de 6^e)
- visite du salon SIEP (classes de 6^e)
- participation aux journées portes-ouvertes des écoles supérieures et des universités
- organisation de stages dans l'enseignement qualifiant (stage formatif en 4P et certificatif en 5P, 6P et 6TQ)

Favoriser les activités extérieures afin d'aider les élèves à construire et à s'approprier leurs savoirs.

Celles-ci répondent au souci de décloisonner les cours et incitent au travail interdisciplinaire afin de mieux atteindre les compétences transversales.

Il s'agit d'adopter une pédagogie susceptible de motiver les élèves ayant besoin d'un support concret pour fixer certaines notions plus abstraites, de les aider à construire leurs savoirs.

Principaux moyens mis en œuvre :

- séjours et voyages culturels, classes sportives, classes vertes, rédaction d'un journal des élèves, visites culturelles
- mise en pratique des notions théoriques acquises par la réalisation de projets concrets (magasin).

Soutenir la formation continuée des enseignants

- favoriser les recyclages par branches, les formations spécifiques pour le personnel d'encadrement ainsi que les formations transversales
- promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies

3.2. D'un point de vue éducatif

Ouvrir à la culture au sens large :

La culture est l'un des vecteurs essentiels d'intégration sociale. Elle oeuvre à l'encontre du repli sur soi et permet de comprendre et de vivre dans une société donnée.

Le rôle premier de l'école consiste à offrir à tous l'accès à la culture et à favoriser ainsi l'intégration de chacun.

S'enrichir au contact de la différence:

Le projet de notre école est particulier, puisqu'il s'adresse à un public multiculturel. La culture d'origine de la majorité de nos élèves est musulmane, mais elle n'est pas la seule. Par ailleurs, les

manières de vivre une même culture peuvent être très différentes en fonction du pays d'origine. Cette réalité est indéniable et doit être perçue comme une source d'enrichissement tant pour les professeurs que pour les élèves. Le projet du Campus Saint-Jean est de permettre à ces différentes références de cohabiter le plus harmonieusement possible. Il s'appuie sur une réflexion de fond, en constante évolution, axée sur le respect de l'identité multiple du citoyen de demain. Pour y arriver il convient de développer l'esprit civique (sens de l'engagement et des responsabilités), l'esprit critique (prise de recul par rapport aux idées, aux faits...), et la capacité de remise en question. Le tout empreint de convivialité.

Principaux moyens mis en œuvre :

- développer l'esprit critique (prise de recul par rapport aux idées, aux faits..., capacité de remise en question)
- gestion participative de projets
- école citoyenne
- conseil des délégués
- conseil de la citoyenneté
- conseil de participation
- actions de solidarité
- rencontres avec des acteurs extérieurs (monde associatif, journalistes, auteurs,...)
- susciter la curiosité d'esprit (visites culturelles, spectacles, ...)
- faire fonctionner la Bibliothèque Centre de Documentation et de Recherches (livres de références, prêts, animations, expositions....)
- organisation d'activités festives
- mettre les locaux à niveau (mobilier, équipement) et rendre l'environnement plus attrayant